

L'EXEMPLARITÉ ET LA PROBITÉ DES ÉLUS LOCAUX

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – Les références juridiques de l'exemplarité et de la probité

- les références supranationales
- les références législatives et réglementaires nationales
- la Charte de l'élu local

II – Les principes régissant l'activité de l'élu local

- impartialité
- diligence
- dignité
- probité
- intégrité

III – La déclaration de patrimoine

- les élus concernés par la déclaration de patrimoine
- le contenu de la déclaration
- procédure et sanction
- la consultation des déclarations par les électeurs

IV – La déclaration d'intérêts

- les élus concernés par la déclaration d'intérêts
- le contenu de la déclaration
- la possibilité pour les électeurs d'adresser à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique des observations relatives aux déclarations d'intérêts
- la protection des lanceurs d'alerte
- la sanction des interventions de mauvaise foi

V – Les organismes d'assistance et de contrôle de l'exemplarité

- les déontologues référents pour les élus locaux
- les commissions déontologiques territoriales
- la Haute autorité pour la transparence de la vie publique

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques relatives aux principes régissant l'activité de l'élu local
- Connaître les obligations relatives aux déclarations d'intérêts et de patrimoine et les sanctions encourues
- Connaître les institutions en charge de l'assistance et du contrôle de l'exemplarité

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur Fabien PÉREZ est avocat au Barreau de Marseille. Il est titulaire d'une Maîtrise en Droit, Carrière Judiciaire, et du Certificat d'aptitude à exercer la profession d'avocat obtenu en 2000 à l'École des avocats du Sud-Est.

En 2004, il est devenu associé fondateur de la SELARL PEZET-PÉREZ, Marseille, chargé du Pôle Droit pénal, Procédure Pénale et Droit pénal des affaires. Depuis 2018, il est associé fondateur de la SELAS PHILAE, Cabinet d'Avocats associés inter-barreaux Marseille-Aix-en-Provence-Pertuis.

De 2008 à 2020, Monsieur Fabien PÉREZ a été conseiller municipal de la commune de Pertuis. Il dispose donc d'une grande expertise dans le domaine de l'élaboration des politiques municipales, du rôle des élus et de l'opposition, de leurs droits et devoirs, ainsi que des stratégies politiques et communicationnelles.

